

QUATRIÈME CONFÉRENCE

(9 Avril 1890)

---

# L'ÉCOLE DE LA LIBERTÉ

PAR

**M. Frédéric PASSY**

*Membre de l'Institut de France.*



REVUE DE LA LIBERTÉ

## L'ÉCOLE DE LA LIBERTÉ

---

Mesdames et Messieurs,

C'est un accusé, votre accueil ne saurait le lui faire oublier, qui comparait aujourd'hui devant vous. Et cet accusé ne se fait aucune illusion sur l'étendue et sur la gravité des charges qui pèsent sur lui. Il sait qu'il n'a pas seulement à se défendre personnellement lui ou ses idées, mais qu'il a à défendre avec lui, avant lui et plus que lui, ses amis, ses collaborateurs et ses maîtres, c'est-à-dire tous ceux dont l'ensemble constitue l'école à laquelle il s'honore d'appartenir, *l'école de la liberté*. Il est vrai qu'avoir à défendre de tels hommes, c'est être défendu par eux. Car cette école qui a été, je ne veux point dire traduite à votre barre, mais attaquée tout au moins devant vous avec une vivacité et en même temps avec un

talent que je suis le premier à reconnaître, ce n'est rien moins que cette imposante lignée de nobles cœurs et de grands esprits, qui de Jean Bodin va à Turgot, en passant par Vauban, par Boisguilbert et par Quesnay ; qui de Turgot se continue jusqu'à Bastiat par Dupont de Nemours, Jean-Baptiste Say, Dunoyer, Rossi et Michel Chevalier ; et qui française avant tout, qu'il me soit permis de le rappeler, par la nationalité de ses représentants, mais universelle par le caractère de ses préoccupations et par la largeur de ses doctrines, se relie à l'Italie par Beccaria, par Filanghieri et par Cavour ; à l'Angleterre, par Locke, par Adam Smith, par Cobden, par Robert Peel et par Gladstone ; à l'Amérique par Franklin et par Channing ; à la Suisse, pour n'en citer qu'un, par Vinet ; à l'humanité enfin, par tout ce qui porte en soi le respect de la personne humaine ; par tout ce qui, au point de vue matériel comme au point de vue moral, professe le culte de cette responsabilité personnelle, sans laquelle il n'y a ni expérience, ni mérite, ni droit, ni devoir, ni progrès, ni dignité.

Oui, Messieurs, je crois à la liberté, à cette liberté sans laquelle on n'aurait pu, ni lui faire son procès, ni plaider pour elle et qui est, comme l'a si bien dit Bastiat, « le tout de l'homme, son moteur, son professeur, son rémunérateur et son vengeur. »

J'y crois, parce que je crois que la société humaine est autre chose qu'une collection d'automates, attendant d'une main étrangère le mouvement et l'impulsion; parce que je crois que ce monde n'a point été livré au hasard et qu'il y a, dans les sciences de l'ordre moral comme dans les sciences de l'ordre matériel, des lois qu'il n'est point en notre pouvoir de changer, mais qu'il est de notre devoir d'étudier pour nous en servir en nous y conformant; parce que, comme l'a dit admirablement Boisguilbert, «la nature ne respire que liberté; elle ne demande pas que l'on fasse des miracles, elle demande seulement qu'on cesse de lui faire une perpétuelle violence.»

J'écrivais il y a plus de trente-cinq ans, en tête d'un travail qui portait pour titre les premiers de ces termes: «*Contrainte ou liberté*, indépendance ou servitude, arbitraire ou justice, toutes les sciences morales sont dans ces mots.

En vain parle-t-on de la diversité des systèmes, de la variété des points de vue, de la multiplicité des questions; il n'y a qu'une question ici-bas, le droit, comme il n'y a qu'un agent et qu'un sujet, l'homme. Respecter le droit dans l'homme ou le méconnaître, tout le débat est là. On se dispute à l'occasion de la matière, mais c'est l'esprit qui est en jeu.»

Je ne pense pas autrement aujourd'hui et c'est

pourquoi j'estime que ce qui est en cause devant vous, ce n'est pas seulement un système économique, mais le fond même de la vie politique et de la vie morale. C'est en même temps l'éternelle querelle de la réalité et de l'hypothèse, de la science et de l'empirisme, du possible et de l'impossible, de l'observation qui éclaire et de l'imagination qui égare.

C'est, Messieurs, ce que j'aurais aimé à établir devant vous en faisant à mon tour et selon mes forces, un exposé de principes ; en vous montrant par l'analyse des travaux de mes devanciers ce qu'est réellement cette doctrine qu'un des plus fidèles disciples de Bastiat, M. de Fontenay, a si justement appelée « la fière doctrine du progrès par la liberté. » Réduit par la situation qui m'est faite à la défensive, je ne pourrai guère, j'en ai peur, remplir convenablement cette tâche. Il faut bien pour disculper ce qu'on a appelé l'école orthodoxe des reproches accumulés sur elle, que je vous dise ce qu'elle n'est pas ; ce sera indirectement vous dire ce qu'elle est.

On a reproché avant tout à cette école classique, ce qu'on a appelé son indifférence, son optimisme, son impassible et béate résignation à toutes les imperfections et à toutes les misères du présent. On l'a accusée de n'avoir pour les douleurs et pour les aspirations de l'humanité, ni consolation, ni espé-

rance et de se borner à répondre à ceux qui souffrent comme à ceux qui désirent : « Les choses sont comme elles sont, tant pis si elles ne vous conviennent pas ainsi ; nous ne pouvons rien pour vous, frappez à côté. » Messieurs, cela serait vrai, que je ne sais pas si ceux qui nous adressent ces reproches seraient bien en droit de fulminer contre nous de si véhéments réquisitoires. Car enfin, avant de reprocher aux gens de ne rien faire encore faudrait-il avoir fait quelque chose ou être tout au moins en disposition et en mesure de faire quelque chose. Or, que nous montre-t-on à l'actif de cette école nouvelle ou plutôt de cette série d'écoles dites nouvelles au nom desquelles on lève l'étendard contre l'école ancienne ? Des tendances, que dis-je, pas même des tendances, des répugnances. Les écoles nouvelles, nous dit-on, n'ont point de programmes définis ; elles n'apportent pas de remède aux maux qu'elles dénoncent ; elles ne disent pas comment on pourra dénouer les difficultés qui pèsent sur le présent ; elles ne s'entendent d'ailleurs aucunement entre elles, elles n'ont de commun que l'impatience et le dégoût, le mot a été dit, qui les a soulevées contre l'impuissance de l'école ancienne. En vérité, accuser les autres d'impuissance et se déclarer impuissant soi-même, on comprendrait que cela conduisît à faire profession de découragement et

d'humilité ; on ne comprend pas que cela puisse conduire à afficher orgueilleusement la prétention d'apporter au monde une révélation.

Vous nous reprochez de n'avoir point de remèdes aux misères de la société et vous confessez n'en point avoir vous-mêmes. Si cela était exact nous serions à deux de jeu tout simplement ; et les juges devant lesquels nous plaidons n'auraient qu'à nous renvoyer dos à dos. Mais est-ce bien la vérité ? N'est-ce pas bien plutôt le contraire même de la vérité ?

Indifférents, dites-vous, impassibles, sans pitié comme sans colère en face de l'injustice et de la souffrance ; sans révolte contre le mal et sans aspiration vers le mieux ; incapables, non seulement d'apporter aux douleurs de l'humanité quelque soulagement, mais de faire luire à ses yeux *quelque espérance*, ces hommes dont je viens de prononcer le nom : ce Vauban, ce Boisguilbert, ce Turgot que l'amour de l'humanité dans ce qu'il a de plus pur et de plus noble, a faits économistes ! Vauban qui se « sentait obligé d'honneur et de conscience de représenter » à Louis XIV que « de tous temps on n'avait pas eu assez d'égards pour le menu peuple et qu'on n'en avait fait trop peu de cas bien que ce fût la partie la plus considérable du Royaume par son nombre et par les services réels et effectifs qu'elle lui rend, » et qui

dans ses *Maximes fondamentales*, posait, le premier avec une autorité que n'a point surpassé Adam Smith, les lois essentielles de l'impôt, déclarant « que tout privilège en cette matière est injuste et abusif et ne peut ni ne doit prévaloir au préjudice du public ! » Boisguilbert, qui dans le *Détail de la France*, réimprimé sous ce titre hardi : *La France ruinée sous le règne de Louis XIV*, ne craint pas de dénoncer à tous comme Fénelon, « les pilleries et fouleries des grands ; » qui, mis à même par sa charge de lieutenant général du bailliage de Rouen de voir les maux qui accablent la nation, s'en croit « comptable au Ciel et à la Terre » et, suivant le mot de Michelet, « Cent années avant 1789 fait entendre la voix première de la Révolution avec autant de force et avec plus de gravité que fit plus tard Mirabeau ! » Quesnay, qui, dans l'entresol de Versailles, formule cet évangile économique dont la première parole est, *soyez justes avant tout*, et sous l'œil même de Louis XV donne à son tableau économique cette épigraphe significative : « Pauvre paysan, pauvre royaume ; pauvre royaume, pauvre roi ! »

Turgot enfin, Messieurs, qui après avoir fait dans sa généralité d'Angoulême des prodiges pour améliorer le sort de ses administrés, entreprend comme contrôleur général, dans l'intérêt de cette masse du peuple qu'il aime comme Vau-

ban, la lutte contre les privilèges et les abus ! Turgot, qui ne voyant dans le pouvoir que le devoir, fait proclamer par la bouche du roi, les droits sacrés du travail et de la conscience, répudier solennellement cette doctrine impie qui voyait dans le « travail un droit domanial et royal, que le roi pouvait vendre et que les sujets devaient acheter, » et proclamer cette déclaration qui devrait être présente à la mémoire de tout homme comme la Charte même de la démocratie : « Dieu en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme ; et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes ! » Turgot, qui n'a pas seulement brisé les entraves séculaires du travail, mais qui a fait tomber les barrières qui s'interposaient entre la faim et l'aliment, qui a dénoncé officiellement les inconvénients de la corvée, qui dans sa courte gestion des finances a su démontrer par la pratique que le ménagement des contribuables est le plus sûr moyen d'accroître les recettes publiques, et qui, reprenant à son tour la thèse de Vauban, écrivait dans l'un de ses mémoires au roi, ces paroles que bien des politiques auraient à méditer encore : « Qu'est-ce donc que l'impôt ? Est-ce une charge imposée par la force à la faiblesse ? alors le Prince serait l'ennemi commun de la société ; les

plus forts se défendraient comme ils pourraient et les plus faibles seraient écrasés. Les dépenses du gouvernement ayant pour objet l'intérêt de tous, tous doivent y contribuer ; et plus on jouit des avantages de la société, plus on doit se tenir honoré d'en partager les charges. Du côté de l'humanité il est bien difficile de s'applaudir d'être exempt d'imposition comme gentilhomme, quand on voit exécuter la marmite du paysan ! »

Turgot, pour tout dire, Messieurs, que Voltaire a peint d'un mot quand il a écrit : « Il ne cherche le vrai que pour faire le bien ; » Turgot, dont ce même Voltaire le rencontrant dans la rue pendant son dernier séjour à Paris, saisissait malgré lui la main dans les siennes et la portant à ses lèvres en l'arrosant de ses larmes, disait d'une voix entrecoupée par les sanglots : « Laissez-moi baiser cette main qui a signé le salut du peuple ! » Cette émotion du grand ironique, dont vingt passages de ses écrits attestent la sincérité, est un hommage qui vaut peut-être les ironies de ceux qui dénoncent aujourd'hui la sécheresse des doctrines de Turgot et de ses disciples.

Non, Messieurs, cette doctrine n'est point une doctrine d'insensibilité et d'indifférence ; c'est une doctrine d'humanité et de progrès. Mais c'est en

même temps parce que en dehors de la raison il n'y a ni humanité ni progrès, une doctrine de raison. C'est la doctrine de gens qui, au lieu de refaire le monde à leur fantaisie et de faire miroiter devant les yeux de leurs semblables la vaine fantasmagorie d'une perfection impossible, bonne tout au plus à surexciter leur souffrance en faisant naître en eux des prétentions irréalisables, cherchent, en étudiant la nature humaine et ses lois, à déterminer ce qui se doit et ce qui se peut, et enseignent aux hommes, non pas à se révolter contre ce qui est, mais à tirer de ce qui est, par l'emploi intelligent et raisonné de leur activité, le meilleur parti possible. Voilà ce qui fait non pas l'identité de leur solution sur toutes les questions, non pas leur foi aveugle dans les paroles des maîtres qui leur ont ouvert la voie, mais l'unité de leur méthode et leur commune confiance dans les résultats de l'expérience et de la liberté.

On vous a parlé de l'absence de critique et d'indépendance dans l'école économique, et de la docilité servile avec laquelle on y répéterait traditionnellement à l'envi tous les termes du même symbole. Ecoutez ces lignes de celui qu'on vous a particulièrement dénoncé pour son optimisme, de ce Bastiat, dont on a bien dit qu'il a écrit les *Harmonies économiques*, mais dont on a oublié de dire que la mort l'a empêché d'écrire les *Per-*

*turbations économiques* ; dont on a oublié de dire surtout, qu'il avait usé sa vie à poursuivre l'erreur dans les lois aussi bien que dans les esprits, et qu'il avait écrit en appelant les choses par leur nom la *Physiologie de la spoliation*. Ce sont les dernières lignes qui soient tombées de sa main. Elles ont été écrites quelques jours avant sa mort et en présence de la mort : « Je m'adresse, disait-il, peut-être pour la dernière fois, c'est-à-dire dans les sentiments de la plus intime bienveillance, à mes collègues de la rédaction du journal des Économistes, et je les conjure de bien réfléchir avant de prendre une résolution qui peut avoir pour l'autorité du journal une influence décisive. »

Et à quel propos cette solennelle et suprême adjuration ? A propos de cette théorie de la propriété qui, vous a-t-on dit, n'a jamais été discutée par les économistes ; à propos de la rente foncière et de ce que l'on appelle dans l'École la *doctrine de Ricardo*, doctrine qui tend à faire de la possession du sol un privilège d'une espèce particulière et dont les conséquences, si elle était vraie, ne seraient rien moins que l'expropriation fatale de la masse de l'humanité au profit des détenteurs du sol. Je ne discute pas en ce moment la question, il y faudrait une conférence tout entière. Je constate seulement dans quel esprit et dans quel sentiment Bastiat la pose. Il montre (et sans dis-

cuter encore une fois, je crois que c'est lui qui est dans le vrai), que la théorie de Ricardo se résume ainsi : « La propriété foncière est un monopole injuste mais nécessaire, dont le fait est de rendre le riche toujours plus riche et le pauvre toujours plus pauvre. » Il montre que cette formule « excite par son simple énoncé une répugnance invincible et froisse dans le cœur de l'homme, je ne dis pas tout ce qu'il y a de généreux et de philanthropique, mais de plus simplement et de plus grossièrement honnête. » Il ajoute « qu'elle est fondée sur une observation inachevée et par conséquent choque la logique. » Il constate « qu'elle est démentie par tous les faits particuliers et généraux qui se produisent sur le globe, » et voici comment après cela il conclut : « Et puis quelle mission donnerez-vous au journal ? Ira-t-il dire aux propriétaires : vous êtes riches ; c'est que vous jouissez d'un monopole injuste mais nécessaire ; et puisqu'il est nécessaire, jouissez-en sans scrupule d'autant qu'il vous réserve des richesses sans cesse croissantes. Puis, vous tournant vers les travailleurs de toute classe : Vous êtes pauvres ; vos enfants le seront plus que vous et vos petits-enfants davantage encore, jusqu'à ce que s'en suive la mort par inanition. Cela tient à ce que vous subissez un monopole injuste mais nécessaire ; et puisqu'il est nécessaire, résignez-vous sa-

gement ; que la richesse toujours croissante des riches vous console !

« Certes, je ne demande pas que qui que ce soit adopte mes idées sans examen ; mais je crois que le journal des Économistes ferait mieux de mettre la question à l'étude que de se prononcer d'ores et déjà. Oh ! ne croyons pas facilement que Ricardo, Say, Malthus, Rossi, que de si grands et si solides esprits se sont trompés. Mais n'admettons pas plus légèrement une théorie qui aboutit à de telles monstruosité. »

Vous voyez, Messieurs, si dans l'école économique l'indépendance fait défaut. Et vous voyez en même temps si l'on y fait profession d'insensibilité. Vous voyez avec quelle indépendance on y dit leur fait aux idées fausses, même lorsqu'elles se couvrent de l'autorité des plus grands noms. Je pourrais vous montrer, je ne sais si j'en aurai le loisir, le même Bastiat faisant, avec non moins de force et de cœur, le procès à la fausse philanthropie et rappelant à M. de Lamartine, dans une langue que le grand poète eût pu lui envier, quelle distance il y a entre les réalités limitées mais bien-faisantes de la charité raisonnée et de la fraternité volontaire, et les illusions sans limite, mais ruineuses et dégradantes, de l'assistance officielle et du sacrifice imposé.

Reconnaissons-le donc, Messieurs, l'école de la

liberté n'est ni l'école de l'approbation quand même, ni l'école de la condamnation quand même ; ni l'école de l'immobilité, ni l'école des brusques métamorphoses. Elle ne dit pas que tout est bien dans la société ; elle ne dit pas non plus que tout y est mal. Elle dit que le corps social, comme le corps humain, a ses imperfections et ses maladies ; mais elle dit aussi que le corps social, comme le corps humain, a sa constitution naturelle, ses organes nécessaires qui ne peuvent être supprimés sans porter atteinte à l'ensemble, et que pour l'un comme pour l'autre, la première condition de toute médecine utile, c'est la connaissance de cette constitution fondamentale, l'étude du jeu de ses organes et le respect de cette force vitale, sans laquelle on ne peut rien, et que toute la science du vrai médecin consiste à dégager des influences et des gênes qui la contrarient.

Elle dit, non pas comme on l'a prétendu, que l'État social est immuable et que l'homme est parfait, mais que pour améliorer l'État social il faut améliorer l'homme, c'est-à-dire éclairer son esprit et élever son cœur ; et pour cela observer, comparer et travailler. Elle n'est, en un mot, ni optimiste, ni pessimiste. Elle croit au mal parce qu'elle le voit et elle le combat. Elle croit au bien parce qu'elle le voit aussi et parce qu'elle en a le besoin, et elle travaille à l'augmenter. Elle est progressive, en un

mot, et progressive par l'effort et c'est ainsi qu'elle entend et qu'elle applique cette loi d'évolution dont on prétend qu'elle n'a pas la notion et dont Darwin, on l'a constaté, a écrit que l'idée première lui avait été fournie par l'un de ses représentants, je ne dirai pas les moins discutables, je l'ai souvent discuté moi-même, mais les plus injustement méconnus à coup sûr, l'austère et honnête Malthus. N'est-ce pas Turgot d'ailleurs, Laboulaye lui a rendu cette justice dans l'une de ses plus admirables conférences, qui le premier, dans ce discours où trente-sept ans à l'avance il prédisait l'indépendance de l'Amérique, a formulé comme loi fondamentale de l'humanité, l'idée du progrès et ouvert devant elle au prix de la sagesse et de l'effort, la voie indéfinie des améliorations et des espérances !

Les économistes, dit-on, n'ont jamais rien discuté, rien analysé. Ils prennent le fait comme il est, cela leur suffit ; et pour preuve, on cite la propriété dont ils ignorent les origines et les transformations, le salaire qui n'a pour eux qu'une forme, toujours la même et sacro-sainte dans son uniformité.

En vérité, Messieurs, je me demande par quel parti pris de paradoxe ou par quelle affectation d'ignorance, on peut avoir la témérité de hasarder de telles assertions ? Jamais en dix années d'étude on n'a entendu les économistes de l'école classique

s'occuper du problème de la propriété ? Mais quel est donc le traité d'économie politique où, bien ou mal, ce problème ne soit posé ? Qu'est-ce que cette controverse dans laquelle Bastiat jetait les dernières gouttes de son encre et de son sang et que lui-même, dans son livre des *Harmonies*, avait provoquée en prenant à partie, l'un après l'autre, à propos de la propriété foncière, tous les maîtres de la science, depuis Adam Smith jusqu'à Rossi ?

Qu'est-ce que l'ouvrage de son disciple, M. de Fontenay, sur le *Revenu foncier* et celui de Charles Lehardy de Beaulieu sur *la propriété et la rente*, et mes écrits et mon enseignement à moi-même ; et la magistrale étude de mon oncle, M. Hippolyte Passy, sur *les causes de l'inégalité des richesses* ; et ces discussions maintes et maintes fois reprises devant l'Académie des sciences morales et politiques, à l'occasion notamment et en dernier lieu, d'une intéressante dissertation de M. Fustel de Coulanges, sur cette phrase de Tacite qui nous montre les Germains changeant annuellement le lieu de leur culture et le siège de leurs possessions ; et tant d'autres travaux dont on pourrait aisément remplir une bibliothèque ? Eh oui, nous le savons, nous aussi, et nous le savions avant que ceux qui l'ont appris de nous eussent pris la peine de nous le rappeler, la propriété a

ses degrés et ses formes qui varient suivant les lieux et les temps ; ce qui ne veut pas dire que le droit de propriété, émanation et représentation de cette propriété de notre personne qui est la liberté, n'ait pas été et ne doive pas être sous ces formes diverses, de tous les temps et de tous les lieux. La propriété s'est manifestée, nous ne l'ignorons pas, au début, sous d'autres aspects que de nos jours et elle a dans l'espace et dans le temps, passé par des phases très différentes.

Collective à l'origine, dans son état rudimentaire, vers lequel, sous prétexte de perfectionnement, certains prétendus novateurs voudraient nous ramener ; bornée en cet état pour la collectivité à ces quatre droits primitifs de chasse, de pêche, de cueillette et de pâture, dont l'exercice n'est en réalité qu'à la dévastation en commun, et pour les individus à la possession personnelle de leurs armes, de leurs premiers vêtements ou de leurs abris, elle s'est modifiée d'abord, lorsqu'un homme plus observateur, plus prévoyant ou plus laborieux que les autres, songeant, au lieu de ravager, à produire, et au lieu d'attendre les libéralités de la nature, à les provoquer, s'est avisé de semer sur un coin de terre autour de sa cabane, quelques grains de maïs ou de la graminée grossière d'où est sorti le blé. Et comme il ne pouvait accomplir cette besogne, si la possession au moins temporaire de son

champ et la jouissance exclusive de la récolte ne lui étaient assurées; comme d'autre part, demandant moins à la chasse et à la pêche et laissant davantage à ses compagnons, au lieu de rien prendre à la collectivité, il lui donnait; l'intérêt général et la justice se sont trouvés d'accord pour l'encourager. Ils l'ont suivi même et, peu à peu, d'une possession de quelques mois ont fait une possession un peu plus longue, puis viagère, puis héréditaire, à mesure que pour obtenir davantage du sol il a fallu lui donner davantage: y enfouir ou y superposer sous forme de défoncements, dépièrrements, de clôtures, de plantations, de bâtiments, de longues séries de mois et d'années et faire à l'avenir des avances que l'avenir seul pouvait restituer. Car si aujourd'hui, comme dit le proverbe, est le père de demain, demain à son tour est le père d'aujourd'hui, puisque l'on ne travaille aujourd'hui qu'en vue de demain.

Et ce n'a pas été seulement au sol que ce développement de la propriété, c'est-à-dire de l'incarnation de l'homme dans les choses, s'est appliqué. Il s'est appliqué également, et la science n'a cessé de l'y suivre dans l'industrie, dans les arts, dans les lettres, dans tout ce qui a donné lieu à l'application des efforts de la main ou de l'intelligence; à tout ce qui, mobilier ou immobilier, pour prendre le langage courant, a pu servir à donner un

corps à cette pensée, à cette volonté, à cette personnalité humaine qui est l'âme de la propriété.

A tout cela on oppose les abus et les injustices ; on nous dit que la constitution de la propriété n'est pas toujours et partout conforme au droit ; on nous montre, suivant le mot de Bastiat, « la spoliation prenant la place du droit et la violence, tantôt privée et tantôt publique, imposant son joug à la faiblesse. » Eh, nous le savons bien ! Nous savons qu'il y a eu des conquêtes, des brigandages, des exactions ; il y a bien eu l'esclavage qui est la confiscation de la personne humaine elle-même ! Tout cela, nous le combattons ; tout cela, nous essayons, quelle qu'en soit la forme, d'enseigner aux hommes à s'en débarrasser. Et c'est là, pour le dire en passant, l'une des tâches que nous accomplissons lorsque nous faisons la guerre aux prohibitions et aux restrictions douanières, qui, en atteignant le travail dans sa source ou dans ses produits, atteignent la propriété.

Mais tout cela, (je suis bien obligé de le dire puisqu'à cette place même, au nom de tout cela on a attaqué la propriété) tout cela porte témoignage, non pas contre la propriété, mais en faveur de la propriété.

« La propriété, c'est le vol, » a-t-on dit, en se prévalant de cas dans lesquels la légitimité de la possession est plus ou moins contestable. Mais

qui dit vol, dit propriété, qui dénonce une violation du droit suppose l'existence du droit et pour que le détenteur actuel d'un morceau de pain, d'un écu ou d'un champ, puisse être accusé de les détenir à tort, il faut bien qu'il y ait eu ou qu'il y ait quelque part quelqu'un à qui, par fraude ou par force, ils ont été ravés, quelqu'un en d'autres termes, qui avait le droit de les détenir. C'est à faire disparaître ou à réduire cette part de la force et de la fraude dans les affaires humaines, à faire respecter la propriété par conséquent et non à l'attaquer, que doivent être appliqués tous les efforts des hommes soucieux du progrès et de la justice. Et c'est à quoi s'appliquent en effet, sans avoir la prétention d'y être encore parvenus, bien s'en faut, ni d'y parvenir jamais complètement, ces prétendus idolâtres du fait existant ; disons, Messieurs, ces infatigables ouvriers d'un meilleur avenir, qui s'appellent les hommes de la justice et de la liberté.

J'en dirais autant, si je pouvais donner à chaque point de ma défense l'étendue qu'elle comporterait, de ce qui concerne le salaire. Non, le salaire, pas plus que le travail dont il est la représentation, n'est immuable et uniforme. Il revêt, non seulement suivant les lieux et les temps, mais en chaque lieu et en chaque temps, des formes multiples : nul ne peut avoir la prétention d'en épuiser la nomen-

clature. Le passé n'est pas la mesure du présent et le présent n'est pas la mesure de l'avenir. Il y a un demi-siècle, pour citer encore une autorité qui m'est chère, qu'un rapport signé de mon oncle, le proclamait au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques. Mais sous ces formes diverses, une chose subsiste et subsistera toujours, parce que sans elle il n'y aurait plus rien que la rapine et le brigandage. C'est le salaire lui-même, autrement dit, la rétribution due à l'effort, au service, et sans laquelle l'effort ne s'accomplirait pas et le service ne serait point rendu. Que l'on cherche à rendre cette rétribution plus équitable, plus abondante, plus proportionnelle au service, plus encourageante pour celui qui la reçoit et plus stimulante pour l'énergie et pour la qualité de l'effort : rien de mieux ! Mais ce n'est ni en anathématisant la liberté qui, seule, peut ouvrir à ces innovations et à ces améliorations un champ sans limite, ni en déshonorant cette idée de salaire qui est ce qu'il y a de plus honorable et de plus respectable au monde ; c'est en apprenant à les comprendre au contraire que l'on y parviendra.

« Il n'y a que trois manières de subsister dans une société, disait Mirabeau, il faut être mendiant, voleur ou salarié. » Apprenons à mettre notre honneur à être salariés pour n'être ni voleurs, ni mendiants, c'est-à-dire à vivre de services librement ren-

du et librement reçus ; cela vaudra mieux que de déclamer contre la prétendue servitude et la prétendue dégradation du salariat. Gardons-nous aussi, sous des noms qui ne sont bons qu'à tromper et à égarer, de faire croire à ceux dont le travail et le salaire sont insuffisants, qu'il n'y ait qu'à faire intervenir en leur faveur par le droit au travail ou par la réglementation des salaires, l'action de l'État. L'État n'a point de ressources à lui, sa bourse ne s'emplit que de ce qu'il puise dans les nôtres, et il ne peut donner aux uns qu'en prenant aux autres. Le mal est certain pour ceux-ci ; le bien ne l'est pas toujours pour ceux-là.

Voilà, Messieurs, sur deux points essentiels, des rectifications qui ne sont peut-être pas sans importance. Que serait-ce si je discutais avec vous ce tableau du laissez-faire et du laissez-passer, dans lequel on paraît s'être particulièrement complu. Vous vous rappelez peut-être cette fable de La Fontaine, dans laquelle un lion s'arrête devant une peinture qui représente un de ses semblables terrassé par un homme. « Si les lions savaient peindre, dit-il, que serait-ce ? »

On sait peindre, dans certaines écoles, mais on sait aussi y faire la caricature. C'est la caricature de la doctrine de la liberté, ce n'est pas assez dire, c'est son contre-pied que l'on vous a présenté sous son nom.

Quoi, l'anarchie ne serait que le développement logique de la liberté ! Quoi, briser, voler, piller, incendier, porter atteinte suivant son caprice aux intérêts, à l'activité ou à la vie d'autrui, ce serait la liberté ! Et ce serait ainsi que l'entendraient les partisans du laissez-faire et du laissez-passer ? Ne prenons pas trop au sérieux cette plaisanterie ; nous la connaissons. Il y a longtemps qu'un Français paradoxal, M. Jobard, l'a développée facétieusement en Belgique, en traduisant ainsi la formule des économistes : laissez-faire le mouchoir, laissez-passer l'assassin. Mais il y a longtemps aussi que les économistes ont répondu : que le rôle de l'État est au contraire d'empêcher de faire le mouchoir et d'empêcher de passer l'assassin, afin que les honnêtes gens puissent passer et que les travailleurs puissent travailler sans être volés. Écoutez plutôt Turgot : « Ce principe que rien ne doit borner les droits de la société sur le particulier que le plus grand bien de la société, me paraît faux et dangereux. Tout homme est né libre et il n'est jamais permis de gêner cette liberté... » Voilà le principe et voici maintenant la restriction ou pour mieux dire la confirmation : « ... à moins qu'elle ne dégénère en licence, c'est-à-dire qu'elle ne cesse d'être liberté en devenant usurpation. Les libertés comme les propriétés sont limitées les unes par les autres. » Quesnay et

Dupont de Nemours ont exprimé la même idée sous une forme agréable : « Les libertés sont comme les alvéoles de la ruche qui se pressent sans se confondre. »

Ils ont dit de même : « Point de droits sans devoirs et point de devoirs sans droits. Jamais il n'a été juste d'attenter ni à la liberté, ni à la prospérité d'autrui. Il n'y a point d'homme qui n'en ait quelquefois le pouvoir. En aucun temps, aucun homme n'en a le droit ; en aucun temps, ni par aucune institution, aucun homme ne pourra l'acquérir. »

Et Turgot continue :

« La liberté de nuire n'a jamais existé devant la conscience ; la loi doit l'interdire parce que la conscience ne la permet pas. La liberté d'agir sans nuire ne peut au contraire être restreinte que par des lois tyranniques. On s'est beaucoup trop accoutumé dans les gouvernements à immoler toujours le bonheur des particuliers à de prétendus droits de la société. On oublie que la société est faite pour les particuliers, qu'elle n'est instituée que pour protéger les droits de tous, en assurant l'accomplissement de tous les devoirs mutuels. »

Il paraît qu'on a changé tout cela et qu'on a trouvé moyen maintenant de constituer une société en dehors et au-dessus des particuliers ayant ses devoirs, ses droits, ses idées, ses sentiments indépendants de ceux de ses membres, un corps

distinct de ses organes, un tout qui n'a rien de commun avec les unités qui le composent. Et l'on nous parle de théories creuses et d'abstractions !

Écoutez encore un des maîtres de l'École libérale, celui qu'on pourrait appeler le dernier père de l'Église libérale et qu'en effet l'on n'a pas manqué de railler ici en cette qualité, Edouard Laboulaye : « La sécurité est nécessaire, » dit-il, après avoir montré l'atelier humain à toute heure et sur tous les points en activité pour fournir aux hommes le « pain de chaque jour, et cette sécurité, il n'y a qu'un gouvernement qui puisse la donner. C'est là le rôle principal du gouvernement. » (Il dit *principal*, Messieurs, il ne dit pas *unique*.) « Il est le représentant de la sécurité publique. C'est lui qui maintient la paix au dehors, qui la maintient au dedans et qui au besoin met la force au service de la justice et fait trembler les méchants. » Et l'orateur ajoutait ; car c'est dans un discours que M. Laboulaye s'exprimait ainsi et un discours mémorable, un de ceux qui déterminèrent le vote de la Constitution qui a régularisé en France l'établissement de la République.

« Oui, Messieurs, quand on va au fond des choses on ne se laisse pas éblouir par les apparences. Ce gouvernement, ces appareils, ces magistrats revêtus de leur robe, cette armée, ces soldats, tout cela n'a qu'un objet : c'est de faire que le plus

pauvre manœuvre, dans sa cabane, puisse jouir en paix du salaire qu'il a gagné dans sa journée. Dans cette cabane ouverte à tous les vents, personne n'a le droit d'entrer que la justice et la loi. C'est là l'objet principal qu'un gouvernement doit avoir en vue. Un gouvernement qui ne peut pas garantir la sécurité est un gouvernement qu'il faut modifier. »

A plus forte raison, un gouvernement qui, au lieu de la garantir la trouble; qui au lieu de faire respecter la liberté des citoyens, la viole; qui, sous prétexte de faire le bonheur des uns, fait le malheur des autres et pour complaire à tel ou tel parti, à telle ou telle doctrine, à telle ou telle croyance ou incroyance, se fait l'instrument des préférences, des antipathies, des haines, des cupidités ou des enthousiasmes de ceux-ci ou de ceux-là et met la force publique à la disposition des inventeurs de systèmes et des chercheurs de pierres philosophales de l'alchimie sociale.

Mais, dira-t-on, et on n'a pas manqué de le dire, c'est un gouvernement de gendarmes cela ! Faire de si belles phrases pour arriver à un tel résultat, c'est répéter l'histoire de la montagne accouchant d'une souris. Eh, Messieurs, ce n'est pas déjà une si petite chose, ni de si mince valeur qu'une bonne police, et le rôle de gendarme ne mérite pas tant d'être tourné en plaisanterie.

— Ah, c'est un métier difficile,  
Garantir la propriété,  
Préserver les champs et la ville  
Du vol et de l'iniquité. »

« Ne disons pas, chanson que tout cela ! » quoique ce soit une chanson qui le dise. Laboulaye vient de nous montrer ce qu'il y a de grand, de respectable, de sacré, dans cette vulgaire fonction. C'est d'ailleurs n'en voir qu'un côté et se faire volontairement illusion sur son étendue et sur ses conséquences, que de la réquiere à la préservation ou à la coercition matérielle. C'est dans tous les domaines de l'activité humaine que doit s'exercer, pour répondre à sa mission, cette action préservatrice et protectrice du gouvernement. C'est dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la science, de la politique, de la religion, qu'il a à assurer à chacun, par sa neutralité et son impartialité, le libre développement de ses forces et de ses facultés. Il est, suivant une heureuse expression de M. Alfred Jourdan, le savant doyen de la Faculté d'Aix, comme ce juge du camp chargé d'assurer dans les tournois des anciens preux ou dans les épreuves du vieux combat judiciaire, la loyauté de la lutte, qui disait en donnant le signal d'ouvrir l'arène : « Laissez aller les bons combattants. » Il doit veiller à ce qu'il n'y ait en effet

que de bons combattants, il doit prohiber les armes empoisonnées, les coups de Jarnac, les fraudes, les violences, l'usage des faux poids de la calomnie et du mensonge, qui ne sont point, quoique on en dise, la concurrence, mais la négation même de la concurrence.

Et ici, encore, c'est au témoignage du champion le plus déterminé de la concurrence que j'en appelle. « Qu'est-ce que la concurrence ? nous dit Bastiat. C'est absence d'oppression. Rien de plus. En ce qui m'intéresse, je veux choisir pour moi-même et ne veux pas qu'un autre choisisse pour moi, malgré moi, voilà tout. Et si quelqu'un prétend substituer son jugement au mien dans les affaires qui me regardent, je demanderai de substituer le mien au sien dans les transactions qui le concerne. Où est la garantie que les choses en iront mieux ? Il y aura une leçon de moins, dit-il ailleurs, et une injustice de plus. Cela ne fait pas compensation. »

Vous nous dites, en nous montrant des abus trop visibles et des désordres trop éclatants : La liberté de la presse a montré ce qu'elle vaut par la diffamation, par le chantage et par l'ordure ; et la liberté de réunion n'a abouti qu'à procurer à ses partisans l'agrément de recevoir des cruchons sur la tête ou d'en casser sur la tête des autres. Mais ce n'est pas la liberté, cela, Messieurs !

C'est la licence. Et la licence, il y a pour ma part quarante ans que je m'épuise à le répéter, ce n'est pas l'exagération de la liberté, c'est la négation de la liberté. L'autorité de son côté n'est pas l'ennemie de la liberté; elle en doit être la garantie et la sauvegarde. Elle manque à tous ses devoirs lorsque, soit par faiblesse, soit par arbitraire, au lieu d'assurer la liberté elle la compromet. Ni par la parole, ni par la plume, ni par le cri, ni par l'affiche, vous n'avez le droit de porter atteinte à la considération, à l'honneur, aux intérêts d'autrui; d'offenser les yeux et les oreilles; d'outrager la morale publique ou privée, et de commettre impunément, sous prétexte qu'au lieu de vous adresser individuellement à celui-ci ou à celui-là vous vous adressez collectivement à tous, des actes que la morale réproouve et que la loi punit. Liberté de réunion, liberté de discussion, c'est apparemment la faculté de parler et d'écouter; ce n'est point celle d'empêcher de parler et d'écouter. Il y a ici, très probablement, des personnes dont je choque en ce moment les opinions. Est-ce qu'au nom de la liberté que je prêche je devrais, si la fantaisie leur en prenait, me laisser tranquillement saisir à la gorge et jeter en bas de cette chaire? Est-ce que il y a une ou deux semaines, si j'avais été ici auditeur moi-même, j'aurais été bienvenu, en m'autorisant des paroles que

l'on y prononçait, à répliquer de cette façon aux détracteurs de la liberté ? Non, Messieurs, et Dieu merci la pratique, ici du moins, vaut mieux que la théorie ; en galantes gens que nous sommes, nous parlons chacun à notre tour et vous nous jugez. Voilà la liberté. C'est moins facile peut-être pour celui qui a ou qui croit avoir la force en mains que le recours à la force, et il semble plutôt fait, pour faire taire ses adversaires, de leur mettre un baïllon dans la bouche que de leur répondre. Mais en réalité c'est moins sûr, parce que la force tourne et l'arbitraire change de mains ; et c'est moins honnête et moins digne, parce que supprimer l'effort c'est supprimer le mérite. « Le baïllon mis dans la bouche d'autrui, s'écriait noblement Montalembert, me blesse autant et m'humilie plus que celui qu'on me met dans ma propre bouche. » — « Si vous supprimez la liberté, avait dit avant lui l'apôtre de l'Irlande, saint Colomban, vous supprimez la lutte ; et si vous supprimez la lutte vous supprimez la récompense ; *si tollis libertatem, tollis pugnam ; si tollis pugnam, tollis et coranam.* » Saint Colomban dans ces paroles, avait en vue les biens éternels ; mais il n'en est pas autrement des biens passagers de cette terre, et l'on peut leur appliquer le mot de Bourdaloue : « Dieu, quoiqu'il le pût absolument, n'a pas voulu nous sauver sans nous. » A plus forte raison l'État, quoiqu'en pense

ses idolâtres, ne saurait-il faire sans nous notre bonheur, notre richesse, notre intelligence et notre moralité. On veut qu'il fasse vivre les citoyens, dit plaisamment Bastiat, mais comment le pourrait-il, puisque ce sont les citoyens qui le font vivre. On veut qu'il nous donne du pain, et autre chose avec, dit de son côté M. de Molinari ; mais l'État ne fait pas le pain, il ne peut qu'empêcher de le voler.

Et j'en reviens ici, Messieurs — car c'est là la racine principale de l'erreur, c'est l'illusion et la méprise sur laquelle il faudrait impitoyablement faire le jour — à ce sophisme étrange, à cette inconcevable piperie des mots qui fait de l'État une réalité existant par elle-même en dehors et au-dessus des éléments dont il est formé. Mais l'État, Messieurs, n'est que ce que nous le faisons. L'État, sous quelque forme qu'il se présente, n'est jamais qu'une émanation ou une représentation plus ou moins exacte de ce qui se trouve dans la société, c'est-à-dire dans les individus. Il a lui aussi ses préjugés, ses passions et ses erreurs. Et ces passions, ces préjugés et ces erreurs, ce ne sont même pas toujours, comme on se le figure, ceux de la majorité ; ce sont souvent des passions, des préjugés et des erreurs individuels. L'État, le mot n'est peut-être pas très respectueux mais il est vrai, c'est un *Monsieur* ; c'est une administration, imposante par

son ensemble, soit, mais composée d'individus sujets à se tromper. C'est un souverain, roi, empereur ou peuple si vous voulez, mais qui n'est point infallible et qui n'est mû parfois, lui aussi, que par de bien petits ressorts et par de bien mesquines considérations. Ce peut-être Titus, dernière manière ; ce peut-être aussi Néron, Domitien ou Héliogabale. Il s'appellera chez nous le grand Roi, ou Napoléon, ou le Peuple souverain ; il s'appellera aussi Robespierre ou Marat. Mais fût-ce sous Napoléon ou sous Louis XIV, c'est toujours un individu ou une collection d'individus, faillibles comme les autres, qui prononcent. L'État a signé par la main d'un Roi, d'un Président ou d'un Ministre. Mais qui a dicté, qui a inspiré la mesure, qui a décidé non pas pour un, mais pour tous ; et qui, s'il s'est trompé, s'est trompé pour tous et au détriment de tous ? Un chef de division, un directeur, un chef de bureau, un simple commis peut-être ; ou si vous voulez, pour mettre les choses au mieux, un Conseil, une Commission ou un Corps savant. Il en a fait de belles avec toutes ses garanties, l'État ; et la liste serait longue de ses bévues dans tous les ordres ! Je vous le demande, Messieurs, est-ce qu'il y a une substance utile, un progrès industriel, une découverte scientifique, un remède ou un procédé de guérison ou d'enseignement, un droit ou une liberté, qui n'ait été proscrit

et condamné au nom de la sagesse et de la science officielle, au nom de l'intérêt public et du bon ordre et qu'il n'ait fallu conquérir pied à pied par l'initiative et la persévérance des intelligences et des volontés individuelles ?

• Je ne parle pas de Galilée et de la Terre, solennellement condamnée à rester immobile au centre de l'Univers ; d'Aristote, et de l'esclavage, déclaré par lui, par les philosophes et les politiques, la pierre angulaire de l'État social ; de l'égalité civile et de l'égalité devant l'impôt, repoussées au Parlement dans le lit de Justice de Louis XVI par l'avocat général Séguier ; de la torture et non seulement de la torture châtimant, mais de la torture moyen d'information, considérée comme indispensable par les magistrats les plus éclairés et disons-le, hélas ! les plus humains en dehors de leurs fonctions, jusqu'à la Révolution française ; de la circulation du sang, niée par tout le corps médical de l'époque et par Guy-Patin lui-même, cet esprit à tant d'égards si libre et si railleur.

Mais la pomme de terre, qu'on mangeait en Lorraine, a été interdite en France comme donnant la lèpre ; le gruau l'a été également. C'était un délit de fabriquer du pain de gruau et d'en manger. Le quinquina, l'émétique ont encouru les foudres de la Faculté. Le Parlement de Bourgogne, qui aimait le bon vin, a ordonné d'arracher les vignes plan-

tées en Gamay, qui donnaient en abondance un vin médiocre mais accessible au menu peuple. C'est la question des raisins secs de l'époque, qu'on ne craint pas de jeter à la tête des libres-échangistes. Arago a ri du télégraphe électrique ; Thiers des chemins de fer et Dufaure qui, plus que personne, a contribué à leur développement en France, a levé les épaules quand on lui a parlé de les utiliser pour le transport des bestiaux. Voilà comme quoi, parce que les individus se trompent, il faut substituer à leur sagesse faillible la sagesse moins faillible de l'État !

Écoutez à ce sujet un témoignage qui a bien sa valeur, c'est celui de Robespierre : « Si le législateur ne se défend pas de la manie qu'on a reproché au gouvernement de tout régler, s'il veut faire lui-même les affaires des particuliers et mettre pour ainsi dire les citoyens en tutelle, alors, loin d'établir la liberté publique, il anéantit la liberté individuelle et appesantit à chaque instant sur nos têtes le plus ridicule et le plus insupportable de tous les jous. » Il disait cela le 14 Décembre 1790 à la Constituante, à propos de la suppression des offices ministériels, qui ont trouvé moyen de ressusciter et de revivre. Il n'était pas moins net en 1793, le 10 Mai, lorsqu'à propos de la Constitution il prononçait devant la Convention les paroles suivantes : « Fuyez la manie ancienne des gouver-

nements de vouloir trop gouverner. Laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire ce qui ne nuit point à autrui . . . . En un mot rendez à la liberté individuelle ce qui n'appartient pas naturellement à l'autorité publique ; et vous aurez laissé d'autant moins de prise à l'ambition et à l'arbitraire. »

Je sais bien, et j'en vais donner un exemple, que Robespierre n'a pas toujours mis ses maximes en pratique, pas plus que Napoléon qui disait qu'un gouvernement ne doit pas être trop père, et qui ne se gênait pas pour prétendre tout régler paternellement, jusqu'au cours des fonds publics et des valeurs privées. Mais leurs fautes de conduite ne détruisent pas la justesse de leurs conseils ; elles ne font que la démontrer avec trop d'éclat. Et c'est bien le cas de leur appliquer le mot d'un curé à ses paroissiens : « Faites ce que je dis, et non pas ce que je fais. »

Prenons, si vous voulez, — puisque c'est au nom de l'intérêt public et de la nécessité de nous préserver du désordre et de l'incohérence des appréciations et des impulsions individuelles que l'on prétend recourir à l'intervention modératrice de l'État — prenons, Messieurs, quelques exemples dans la sphère des intérêts les plus universels et les plus pressants ; et mettons en regard comme moyen d'assurer la subsistance d'une nation, le libre jeu

des transactions, autrement dit les oscillations incessantes de cette abominable loi de l'offre et de la demande, et la vigilance éclairée, la prévoyance tutélaire, l'irrésistible et toute puissante action du grand mécanisme de l'État. « Je n'ai jamais vu, écrivait Joseph de Maistre, que l'État se soit mêlé d'intervenir dans le commerce des subsistances sans faire la famine. »

Veut-il diriger la culture ! Un jour, c'est sous Louis XIV, les paysans estiment que le blé a levé convenablement. Le roi ou son Conseil est d'un autre avis. Il ordonne de labourer les champs qui verdissent et de refaire les semailles. Un autre jour, c'est en 1709, encore sous Louis XIV, le terrible hiver a gelé les blés dans les sillons. Les paysans veulent les labourer. Le Roi ou son Conseil déclare qu'ils se trompent et que les blés repousseront, et il interdit à tort ce qu'à tort une autre fois il avait ordonné. La terre donne raison aux paysans contre le Grand Roi, et Madame de Maintenon mange du pain d'avoine à Versailles.

La Convention, qui n'est pas moins puissante, n'est pas plus heureuse, et ce même Robespierre, qui lui a fait entendre de si sages paroles, ne recule pas devant les expédients les plus tyranniques. On craint la cherté, on craint de livrer l'alimentation du peuple au hasard de la cruelle loi de l'offre et de la demande; on veut s'affranchir du tribut

prélevé par le commerce, et se soustraire à la dent meurtrière des accapareurs. Un gouvernement vraiment démocratique doit nourrir le peuple. Et l'on institue un Comité des subsistances. Et l'on porte contre les accapareurs, c'est-à-dire contre quiconque achète pour revendre, cette terrible loi dite de *salut public*, devant laquelle on s'imagine faire plier la résistance des lois économiques. Et comme le gouvernement, ainsi que l'a bien remarqué M. de Molinari, peut bien supprimer le commerce mais non le remplacer; comme pour être législateur ou dictateur on n'est pas négociant; comme des fonctionnaires, quand il s'agit d'acheter ou de vendre, et il faut toujours en venir là, ne valent pas des marchands, le Comité des subsistances en quinze mois perd sur ses opérations quatorze cent millions, près de cent millions par mois, que naturellement le peuple doit payer. Singulière façon de diminuer pour lui le prix du pain ! Et lui donne-t-il au moins du pain ? « Hélas ! dit encore M. de Molinari, le peuple nourri par le gouvernement meurt littéralement de faim. » On est réduit à le mettre à la ration puis à la demi-ration. « Et les choses en viennent au point, que Barrère, ne sachant plus quel expédient invoquer, propose à la Convention d'ordonner un jeûne général et un carême civique.

« Après le 9 thermidor, lorsque la France eût

été débarrassée de la tyrannie de Robespierre, on renonça à ce système dont l'impuissance n'était que trop constatée, et l'on en revint à la liberté du commerce des grains. On supprima le maximum ; on rapporta la loi sur les accapareurs, et l'on recommença à protéger efficacement les transports de grains, au lieu de les laisser arrêter et piller. Qu'arriva-t-il ? C'est que l'abondance revint. » On aurait mieux fait de commencer par là et de se souvenir des paroles de Roland, déclarant qu'en matière de subsistances l'Assemblée n'avait rien à faire, si ce n'est de proclamer qu'elle ne ferait rien, mais qu'elle déploierait une sévérité inexorable contre quiconque porterait atteinte à la liberté du commerce des grains.

C'est, Messieurs, je le répète, que le gouvernement peut bien supprimer le commerce, mais qu'il ne peut pas le remplacer. C'est que la loi de l'offre et de la demande, qui n'est autre chose pour les prix que ce qu'est pour les liquides la tendance à l'équilibre, ne se supprime pas à volonté, et qu'en pesant sur elle pour la faire fléchir, on ne fait que la rendre plus dure et plus inflexible. On se plaint de ce que la rareté élève les prix, et l'on accroît la rareté en empêchant les prix de rappeler l'abondance. Dites tant que vous voudrez que c'est une loi cruelle, et que la science qui la constate est une science sinistre et sans entrailles ; c'est comme si

vous parliez de la cruauté de la gravitation, et que vous accusiez d'inhumanité celui qui vous avertit qu'une pierre qui tombe peut vous fendre le crâne.

Un porteur d'eau, dans une ville assiégée, s'en allait en criant : « A six sous la voie d'eau !... » Un obus renverse un de ses seaux. Sans se déconcerter notre homme reprend : « A douze sous le seau d'eau ! » Sans étude et d'instinct il en savait plus que vous. Réclamez et déclamez tant que vous voudrez, vous n'y changerez rien. Quand il n'y a pas assez d'une chose pour tout le monde, tout le monde ne peut pas en avoir ; et quand il n'y en a assez qu'à la condition d'en être ménager et économe, il faut bien, pour que le déficit n'arrive pas, que le renchérissement des prix vous avertisse de modérer la consommation. C'est le sens du proverbe : *cherté foisonne*. C'est ce qui a fait dire à Adam Smith qu'il n'y a point de récoltes qui, bien ménagées, ne puissent suffire, et qu'il n'y en a pas qui gaspillées, soient suffisantes. C'est un rationnement naturel par lequel s'accomplit ce miracle, supérieur à toute la puissance et à toute la sagesse du despotisme le plus absolu et le plus éclairé : la répartition de la récolte, qui ne se fait qu'une fois par an, sur tout l'ensemble des 365 jours de l'année et des innombrables familles de consommateurs. Pour assurer l'approvisionnement d'une ville comme Paris, remarque dans ses *Études administratives* un an-

ancien préfet de police qui a été tour à tour Ministre de la Justice et Président de Section au Conseil d'État, M. Vivien, il n'y a presque qu'une chose à faire, c'est de ne pas s'en mêler.

Napoléon, avec son tempérament autoritaire, n'était pas de cet avis. Il a renouvelé en 1811, avec moins d'exagération mais avec aussi peu de succès, la tentative de la Convention. Il a voulu lui aussi, avant de partir pour sa grande et funeste expédition de Russie, assurer sur ses derrières la nourriture du peuple de Paris. Il a fixé pour l'hectolitre de blé un prix maximum de trente francs. Il a prescrit aux boulangers des conditions et des prix de fabrication et de vente. Il voulait avoir, disait-il, une boulangerie torte, et comme moyen, une boulangerie organisée. Il a fait monter les prix, en alarmant et gênant le commerce, à 70 francs ; et il a provoqué, au grand détriment de la population, la ruine et la faillite d'un nombre considérable de boulangers : démontrant ainsi, une fois de plus, qu'il n'y a d'autre moyen d'avoir une industrie forte que d'avoir une industrie libre.

La contre-épreuve est-elle à faire ? Mais elle se fait tous les jours ; car tous les jours sans que nous nous en doutions, sans que nous y pensions, ce que Bastiat a appelé la statistique intuitive du commerce, ce mouvement incessant des prix qui, par la hausse ou la baisse, excite ou ralentit la pro-

duction et l'apport des denrées, maintient par des oscillations habituellement légères cet équilibre, non pas parfait, mais approximatif, qui est l'état normal de nos sociétés. Je dis non pas parfait, Messieurs, car on y tend sans jamais l'atteindre ; et c'est précisément cette poursuite incessante d'un équilibre qui fuit toujours, mais qui n'est jamais gravement troublé, qui produit le mouvement et le progrès. « Il faut du jeu dans les machines, » remarque profonde de Turgot. Si toutes les pièces d'un mécanisme étaient ajustées avec la dernière précision, sans aucun intervalle entre elles, ce mécanisme ne pourrait pas fonctionner.

Mais je laisse ces réflexions, et pour ceux à qui cette merveille du mouvement habituel du Commerce ne dirait rien, je cite un exemple, aussi significatif assurément en sens inverse que celui des mésaventures de la Convention et de Napoléon. C'était vers 1854. Vous vous rappelez peut-être qu'à cette époque nous eûmes pendant quatre années environ une série de vaches maigres. Ce ne fut pas la famine, pas même précisément la disette ; mais ce fut la cherté très accentuée dans certaines régions et à certains moments, avec son cortège habituel de souffrances. On en était encore alors aux vieux errements. J'ai peut-être tort de ne parler qu'au passé, car on y est bien revenu, pour partie au moins ; et la liberté commerciale, qui a

sauvé la France du déficit de sa récolte en 1861, qui l'a sauvée de la faim et de la révolution en 1879-80, et qui lui a donné pendant vingt ans, de l'aveu formel de ses adversaires, les prix les meilleurs et les plus réguliers tant pour le producteur que pour le consommateur, est aujourd'hui fortement ébréchée. On en voit déjà les conséquences, mais n'insistons pas. Je ne fais pas pour l'instant de doctrine, je constate des faits.

Donc on en était encore aux vieux errements : l'échelle mobile avec ses aunes, la réglementation de la boulangerie avec ses trente ou quarante prescriptions, proscriptions, limitations et taxations. On croyait à l'efficacité des réserves et de ces greniers d'abondance, si justement qualifiés par Turgot de greniers de disettes, dont le moindre effet est de produire la raréfaction sur le marché, et de sonner, suivant l'expression d'Arthur Young, la trompette d'alarme. On avait donc recommandé aux administrations des grandes villes l'étude des mesures à prendre pour constituer des approvisionnements municipaux. Cette étude aboutit heureusement dans plusieurs de ces villes, à Bordeaux notamment, grâce à mon ami M. Armand Lalande, à la condamnation du projet. Il fut démontré que le résultat eut été de faire manger à la population du pain plus cher, mais moins bon.

C'est dans ces circonstances, et alors qu'il hésitait,

tait encore, qu'un personnage considérable, M. le sénateur Weiss, administrateur du département du Rhône, vit entrer un matin dans son cabinet le chef de la statistique municipale. Celui-ci venait l'avertir qu'il n'y avait dans la ville de Lyon, tant en grains qu'en farine que pour huit jours de vivres. Il demandait quelles mesures il convenait de prendre. Les administrations, vous le savez Messieurs, sont comme les tailleurs, toujours prêtes à prendre des mesures. Il est vrai que, comme eux aussi, elles les prennent quelquefois mal.

Ce fut le premier mouvement de M. le Sénateur. Il ne se piquait pas d'être économiste et n'aurait peut-être pas confessé sur le bûcher la doctrine de la liberté; mais c'était un homme de bon sens, accoutumé à réfléchir et qui savait que quand une sottise est faite on ne la rattrape pas aisément. « Quelles mesures? dit-il, après un moment de silence. Faire des achats de grains au compte de la ville, avertir les boulangers de forcer leurs approvisionnements ou le public de restreindre sa consommation? Mais nous allons tout mettre sans dessus dessous. Ce sera la panique, la surélévation des prix, l'inquiétude universelle; on se ruera sur les boutiques de peur d'arriver trop tard; chacun voudra avoir chez soi du pain pour plusieurs jours en vue de la famine imminente! On pillera peut-être et on égorgera les négociants en grains et en

farine, et nous aurons fait le mal en voulant le prévenir. Écoutez : pas un mot de ce que vous m'avez dit, mais ayez l'œil ouvert. Faites faire avec le soin le plus minutieux le relevé des entrées de grains et de farine, et en regard celui des sorties et des mises en consommation. Demain vous m'apporterez ce tableau, et après-demain encore, et les jours suivants s'il y a lieu ; et nous verrons. » Le lendemain, disait M. Weiss en 1861 (car ce récit est emprunté à sa déposition dans l'enquête de cette époque), les deux parties du tableau se balançaient exactement. Il en était de même le surlendemain, et encore de même au bout du terme fatal. Il y avait toujours pour huit jours de vivres dans la ville ; la statistique intuitive, agissant comme ce nivellement naturel qui s'opère entre des vases communiquant, remplissait les vides à mesure qu'ils se produisaient, et rien n'était changé. » M. Weiss fut bientôt tranquilisé, et reconnut qu'en bien des cas, pour une administration prudente, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de ne rien faire. Les intéressés s'en chargent. « Nous avons passé quatre ans comme cela, ajoutait-il, et personne ne s'en est jamais douté. »

Qu'avait fait cet homme intelligent pour arriver à répudier l'intervention de l'Administration dans la question des subsistances, et pour se confier à la libre action du commerce ? Il avait observé, tout

simplement. Les économistes n'ont pas fait, ne font pas autre chose. Ce n'est pas au nom d'idées préconçues, c'est au nom de l'expérience qu'ils parlent. C'est au nom de l'expérience qu'un négociant, Legendre, interrogé par Colbert sur ce que le roi pourrait faire dans l'intérêt du commerce, lui faisait cette réponse qui est devenue l'origine de la formule si mal interprétée : « Monseigneur, laissez-nous faire. » C'est au nom de l'expérience que Turgot dans ses *Lettres* merveilleuses à l'abbé Terray sur la liberté du Commerce des grains, s'élevait contre l'imprudence des gouvernements qui, en prenant sur eux la responsabilité de l'alimentation du peuple, se font les plastrons de tous les mécontentements. C'est au nom de l'expérience que Le Play, à la suite de ses belles enquêtes qui amenèrent le gouvernement impérial à décréter enfin la liberté de la boulangerie, remarquait que l'on avait comme à plaisir transformé une question de ménage en une question politique.

Et c'est là, Messieurs, une considération qui devrait faire réfléchir à la fois et les gouvernements et les gouvernés. En étendant ses attributions, l'État, c'est-à-dire le gouvernement qui le représente, étend, comme le remarque justement Robespierre, ses empiètements sur la liberté des citoyens. C'est un grand dommage pour ceux-ci, car il diminue d'autant pour eux le champ de leur activité

et les moyens de développer leur valeur personnelle. Mais ce n'est pas un moindre dommage pour lui, car il élargit d'autant ses responsabilités, et augmente avec ses chances d'erreurs les causes de mécontentement. Plus il exagère son action, plus, en la compliquant, il la rend hasardeuse, et plus il multiplie du même coup ses côtés vulnérables. En même temps qu'il offre plus de prise à l'arbitraire, pour reprendre encore l'observation de Robespierre, il en offre davantage à l'ambition. Plus il est puissant ou plus il semble l'être, et plus il est attaqué, et par conséquent fragile. Vous en faites le dispensateur des faveurs, le régulateur des fortunes, le bienfaiteur des uns, et le proscrip- teur des autres. Mais chacun voudra être l'État, ou avoir tout au moins un État à sa guise; et alors c'est la lutte perpétuelle des factions et des compétitions; c'est l'incessante bascule de ceux qui tiennent la queue de la poële et de ceux qui veulent la prendre; c'est, comme le dit Bastiat, la loi cessant d'être le bouclier commun, l'impartial et solide rem- part de la liberté contre les entreprises qui la menacent, la justice en un mot, et devenant ce qu'elle n'est que trop déjà, hélas! le champ de ba- taille de toutes les cupidités, de toutes les convoi- tises et de toutes les illusions.

Et c'est pour cela, c'est dans l'intérêt même de l'État, et non pas par un parti pris d'hostilité, que

le même Bastiat écrivait : « *En économie politique il y a beaucoup à apprendre et peu à faire.* »

Je rapprocherai de ce mot si vous voulez, cet autre du même écrivain : « La requête de l'économie politique aux gouvernements est aussi simple que celle de Diogène à Alexandre : « Ote-toi de mon soleil. »

Aussi simple comme requête, Messieurs ; pas aussi simple comme exécution, nous l'avons déjà dit, et Bastiat lui-même nous le répéterait.

« Ce ne sera jamais, a-t-il écrit dès sa jeunesse, d'un changement violent dans la forme ou les dépositaires du pouvoir que j'attendrai le bonheur de ma patrie ; mais de notre bonne foi à le seconder dans l'exercice de ses attributions essentielles, et de notre fermeté à l'y restreindre. Il faut que le gouvernement soit fort contre les ennemis du dedans et du dehors, car sa mission est de maintenir la paix intérieure et extérieure ; mais il faut qu'il abandonne à l'activité privée tout ce qui est de son domaine : l'ordre et la liberté sont à ce prix. »

Qu'est-ce qui est du domaine de l'activité privée ? Qu'est-ce qui est du domaine de l'État ? Voulez-vous le demander à Adam Smith ? puisqu'il est, de l'aveu général, tenu pour le père de l'école orthodoxe, on ne le désavouera peut-être pas. Voici sa réponse : « Les trois devoirs du souverain sont :

« 1<sup>o</sup> Défendre la société contre tout acte de vio-

lence ou d'invasion de la part d'autres sociétés indépendantes ;

« 2° Protéger chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre par une administration exacte de la justice ;

« 3° Eriger et entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé ne pourrait porter à ériger ou entretenir parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense, quoique à l'égard d'une société le profit fasse beaucoup plus que d'en rembourser la dépense ;

« Cela suppose nécessairement, ajoute-t-il, une dépense correspondante soit par la société entière, soit par certaines parties seulement ou certains membres. »

Je sais bien que la détermination de ces ouvrages ou services publics est précisément le point délicat et difficile ; que les économistes même les plus orthodoxes ne sont pas toujours d'accord sur les limites exactes de ces attributions de l'État. M. Jourdan, que j'ai nommé plus haut, et M. Edmond Villey, professeur d'économie politique à la Faculté de Caen, que j'aurais dû citer également, ont envoyé il y a quelques années sur ce sujet à l'Académie des Sciences morales et politiques deux ouvrages entre lesquels elle a justement partagé le prix. Ils ne sont point arrivés, malgré leur compétence et leur talent, à des conclusions identiques

sur tous les points ; et la question reste toujours ouverte. Mais s'ils ne s'accordent pas absolument sur les limites de l'action de l'État ; si celui-ci croit pouvoir livrer à l'industrie privée tels ou tels services que celui-là réserve à l'administration publique ; ni l'un ni l'autre, quoique très libéraux l'un et l'autre, ne songent à destituer l'État, ou pour mieux dire les diverses formes de l'autorité publique, de toute autre attribution que la justice et la défense du territoire. A vrai dire je ne connais personne, parmi les économistes du moins, si ce n'est mon savant et spirituel ami, M. de Molinari, qui ait encore songé à mettre le gouvernement en adjudication, au rabais, et à charger des entrepreneurs ou des compagnies de nous procurer, au meilleur marché possible, la sécurité et la justice. Beaucoup estiment, cela est vrai, qu'une bonne partie de ce qui est fait par des fonctionnaires et payé sous forme de contributions pourrait être fait par des particuliers ou des sociétés, et payé sous forme de rétributions volontaires. M. Modeste, dans un de ses livres d'autrefois, (sur plus d'un point ses idées se sont modifiées) préconisait, non sans raison à mon avis, ce qu'il appelait le « système actionnaire, » comme l'un des moyens de réduire l'impôt et développer l'esprit d'initiative et de progrès. Il faisait remarquer qu'un lavoir, un abattoir, un marché, peuvent être aussi bien

construits par un capitaliste ou par une société, et exploités par eux, que par une commune, un département ou un État. Ce n'est pas être révolutionnaire que de penser que la fabrication des cartes à jouer, du tabac, de la poudre, ou des allumettes, ne sont pas nécessairement matières à monopole au profit de l'État. Et il y a des gens qui estiment que l'instruction pourrait être moins centralisée et moins officielle qu'elle ne l'est dans la plupart des contrées de l'Europe. J'ai entendu Paul Bert, qui était docteur en plusieurs facultés, se plaindre presque aussi vivement que Laboulaye de l'abus des examens ; et demander si nos baccalauréats et nos diplômes, en coulant toutes les intelligences dans le même moule, ne portaient pas un grave préjudice non seulement aux études, mais aux caractères. Stephenson et Brunel n'auraient pu dans mon pays être ingénieurs ni l'un ni l'autre. L'humanité y aurait-elle beaucoup gagné ? Moi-même, quoique membre de l'Institut, je ne pourrais peut-être pas être admis à faire un cours dans une faculté : je n'ai pas reçu les sacrements universitaires ; je ne suis pas docteur. Toutes ces critiques et beaucoup d'autres, quelque justes qu'elles soient, n'empêchent pas qu'il ne reste un certain nombre de services difficiles à concevoir en dehors d'une organisation administrative. Le service du téléphone ou du télégraphe

ne paraît pas se refuser, moyennant certaines garanties et réglementations toutefois qui supposent l'intervention des pouvoirs publics, au caractère d'entreprises privées. On ne voit guère le service des postes en dehors des mains de l'État. Et si la famille de La Tour et Taxis a été longtemps en possession dans un pays voisin de l'exploitation de ce service, ce n'était toujours pour elle, comme pour Franklin lorsqu'il fut maître des postes dans son pays, que par une délégation de la puissance publique. De même pour la fabrication des monnaies. On comprendrait plus difficilement encore chacun faisant son bout de route au coin de son champ ou pavant son coin de rue devant sa maison. Il faut bien pour que les tronçons fassent un tout et que les voies de communications méritent leur nom en aboutissant quelque part, que des vues d'ensemble président à leur exécution et que le sentiment de l'intérêt général fasse céder dans certains cas les résistances des intérêts particuliers. Il serait puéril d'insister plus longtemps sur ces considérations.

Mais quand il serait vrai, beaucoup plus encore que je ne le crois, que les services aujourd'hui organisés comme services publics puissent rentrer demain dans le domaine de l'activité privée, soit individuelle, soit collective, encore resterait-il que ces services exigeraient toujours une part de sur-

veillance et de contrôle, qui maintiendrait à l'action publique sa raison d'être. Au point de vue de la salubrité des ateliers ou des locaux scolaires ; au point de vue de la moralité du personnel enseignant ; au point de vue de la sincérité des poids et des mesures, au point de vue des précautions à prendre pour la préservation de la santé publique, etc... il faudrait toujours des garanties qui supposent l'intervention de la force collective. On peut même dire que le développement de la société, en multipliant les formes de l'activité humaine, en mettant en jeu des intérêts plus nombreux, plus délicats, plus vulnérables, en compliquant de mille façons les rouages de l'atelier social, a étendu et compliqué d'autant la mission du gouvernement et donné tout naturellement à l'appareil gouvernemental une extension et une complication correspondantes. C'est là ce qu'il y a d'exact, et il y a longtemps que les esprits les plus libéraux l'ont remarqué, dans cette assertion du savant professeur de la faculté de droit de Montpellier que la tâche, et par conséquent l'importance de l'État, grandit à mesure que les sociétés grandissent elles-mêmes. Oui, mais il y a quelque chose à ajouter. La tâche de l'État grandit, absolument parlant ; elle diminue relativement à la place qu'occupe dans la société l'individu et son action. Paradoxe apparent, réalité manifeste, comme cette loi des rap-

ports du capital et du travail, si bien mise en lumière par Bastiat, qui nous montre la part absolue du capital dans l'ensemble de la production grandissant à mesure que le capital grossit, et sa part proportionnelle diminuant, tandis que la part du travail grandit à la fois dans l'un et dans l'autre sens.

La part de l'individu, en effet, grandit en même temps que celle de l'État, et dans de bien autres proportions. Car ce qui explique, ce qui motive, ce qui justifie le développement de l'action de l'État, c'est précisément le développement des intérêts nés de l'accroissement de l'activité individuelle, auxquels il est tenu de procurer la sécurité. Il est comme un tribunal dont l'importance est due au nombre des affaires portées devant lui. Le juge est fait pour les parties. La société est faite pour l'homme et par l'homme. Et la civilisation n'est autre chose, en fin de compte, que l'émancipation graduelle de l'individu. C'est ce qu'exprime fort bien à mon sens, dans la conclusion du livre dans lequel il a résumé son enseignement, l'un des collègues les plus distingués de M. Charles Gide, M. P. Beauregard, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris. Il répond à la fois à ce qu'il y a d'exagéré dans l'assertion que je discute en ce moment, et à ce qu'il y a d'absolument faux et injuste dans le

reproche adressé à l'école libérale de méconnaître ce qu'il y a de variable dans les conditions de l'existence sociale, et d'ignorer toute distinction entre la théorie et l'art. Rossi a fait de cette distinction l'objet de quelques-unes de ses plus magistrales leçons, et je l'ai moi-même établie de la façon la plus formelle, à propos de la liberté des échanges notamment, dans la ville même où professe mon très savant contradicteur. M. Beauregard la reprend en ces termes :

« L'Économie politique est à la fois une science et un art : une science, parce que l'observation permet de découvrir et de formuler des lois naturelles dirigeant les phénomènes économiques ; un art, parce que de la connaissance de ces lois se dégagent pour les hommes de précieux enseignements.

« Les lois naturelles mises en lumière par l'économie politique sont de deux sortes : Les unes ont le caractère *de lois d'évolution*. En consultant l'histoire et en comparant entre eux les peuples actuellement existants, on s'aperçoit que toutes les sociétés traversent une série de phases au cours desquelles l'individu, passant successivement sous la domination de collectivités de moins en moins absorbantes, se perfectionne, tend vers l'indépendance, et finit par s'affranchir. Cette évolution est générale, impliquant une lente transformation de l'économie sociale tout entière ; elle se

traduit au point de vue économique par la conquête de deux libertés : la liberté d'appropriation individuelle et la liberté du travail. Dès lors, libres dans leur initiative et responsables de leurs actes, les particuliers deviennent les principaux agents de la civilisation. »

L'auteur montre ensuite qu'à côté de ces lois d'évolution, il y a des lois indépendantes de l'organisation sociale, absolues, essentielles, comme la loi du moindre effort, celle de la transformation de la matière, etc. . . . Mais ce n'est pas le lieu de revenir sur ce point ; il me suffit d'avoir réfuté, au nom même de la loi d'évolution, cette assertion téméraire et rétrograde de l'amointrissement de l'individu par le progrès social. Et comment pourrait-il en être ainsi, puisque le but même de l'autorité, sa raison d'être, sa justification unique, c'est le devoir d'assurer la liberté ?

Mais, dit-on, nous réclamons comme vous le développement de l'individualité ; ce que nous combattons, c'est l'individualisme. Et pour expliquer cette distinction, pour établir que l'individualité n'est pas incompatible avec le régime le plus autoritaire, que la liberté peut fleurir sous la tutelle et la discipline la plus étroite, on nous montre à d'autres époques, dans les républiques de l'antiquité, dans celles du moyen-âge, des types puissants et des personnalités éclatantes.

Messieurs, ne jouons pas sur les mots, et ne confondons pas, s'il vous plaît, l'exception avec la règle. Si l'on veut parler de quelques figures extraordinaires, on en peut citer sans doute à ces époques, et d'autant plus extraordinaires peut-être, qu'elles font davantage contraste avec leur entourage. Tels quelques grands chênes isolés au-dessus d'un maigre taillis. Mais si l'on veut parler, comme il le faut, je pense, quand on a la prétention de faire de la démocratie et de l'humanitarisme, de la masse humaine, c'est autre chose. Je vois bien des Aristote, des Cicéron, des Sophocle, des Thucydide; mais la masse humaine, encore une fois, qu'est-elle? Une tourbe sans nom, une foule qui ne compte pas, un fumier humain sur lequel apparaissent, je le veux bien, quelques fleurs admirables, mais qui n'est, lui, que le réceptacle de toutes les hontes et de toutes les ignominies: servitudes, abjections, travail sans dignité comme sans relâche. Sociétés d'aristocrates et de parias, pour tout dire, dans lesquelles il est étrange en vérité que l'on songe à aller chercher les modèles de ces individualités sympathiques, plus occupées de se donner que d'absorber en elles et ne songeant, comme les eaux dont parle Bossuet, à s'élever que pour se répandre, auxquelles on demande la leçon de la loi nouvelle qui doit régénérer l'humanité, la loi *d'altruisme*: la loi d'altruisme opposée

à la prétendue loi d'égoïsme qui se confond avec la loi de liberté. Eh messieurs ! comment ne voit-on pas que pour se donner il faut s'appartenir d'abord et que pour donner il faut être maître de ce que l'on donne ? Science sinistre et sans entrailles, dit-on ? La science, je l'ai déjà dit, n'a point d'entrailles et elle ne doit point en avoir ; car si elle en avait, elle ne serait plus la science, elle serait le sentiment et la fantaisie. Mais les hommes en ont, quand on ne les leur enlève pas en les dépouillant de leur initiative et de leur liberté. « Vous raillez la charité », disait en son temps M. de Lamartine, à *l'école libérale* qu'il accusait d'être cruelle, de proscrire et de railler l'aumône, de dire aux prolétaires, travaillez ou mourrez ; et en face de laquelle il montrait, comme on le fait aujourd'hui, l'État se chargeant de s'interposer entre les masses et leurs misères, adoptant les enfants orphelins ou trop nombreux, assurant à tous, par le droit au travail, le droit de vivre, réglant les salaires et faisant passer enfin dans les institutions la chaleur et la charité de ces écoles, déjà bien vieilles alors, que l'on qualifie encore aujourd'hui de nouvelles.

« La science, répondait Bastiat, ne raille pas et ne proscrie rien. Elle observe, déduit et expose.

« Elle distingue la charité volontaire de la charité légale ou forcée. L'une, par cela même qu'elle est *volontaire*, se rattache au principe de la liberté et

entre comme un élément harmonique dans le jeu des lois sociales; l'autre, parce qu'elle est *forcée*, appartient aux écoles qui ont adopté la doctrine de la *contrainte* et inflige au corps social des maux inévitables.» Et, développant cette idée, montrant que la misère est méritée ou imméritée et qu'il n'y a que la charité libre et spontanée qui puisse faire cette distinction essentielle, il opposait à cette charité vraie et sincère, seule respectueuse de la dignité humaine, seule capable d'atténuer les infortunes imméritées sans semer autour d'elle les excitations à la paresse, à la dissimulation et au vice, cette charité légale, contrainte, organisée, décrétée comme une *dette* du côté du donateur, et comme une *créance* positive du côté du donataire, qui viole les principes de liberté et de propriété, intervertit les lois de la responsabilité, et en établissant une sorte de communauté de droits entre les classes aisées et les classes pauvres, ôte à l'aisance le caractère de récompense, à la misère le caractère de châtiment que la nature des choses leur avait imprimé, et loin de diminuer les souffrances sociales les aggrave au contraire en développant les causes qui les font naître. Lisez, Messieurs, car je ne puis tout citer, sinon les observations sans réplique de Malthus sur les effets de la taxe des pauvres en Angleterre et son admirable chapitre sur la *direction à donner à notre charité*,

du moins la boutade de Franklin sur le même sujet. Relisez, puisque l'on a invoqué ici son autorité, les paroles autrement sévères de St-Paul : *Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger*. Et dites si nous avons tort de répéter avec Vinet, dans l'intérêt du pauvre aussi bien que dans l'intérêt du riche, et par souci de la prospérité matérielle de la société aussi bien que par souci de la dignité morale de ses membres, que « c'est dans le terrain de la justice que doit être enracinée d'abord la charité. »

Et le terrain de la justice, Messieurs, c'est le terrain de la liberté. Si j'en avais le temps ; s'il m'était permis, après avoir tant abusé déjà de votre patience, de passer en revue les diverses questions à l'occasion desquelles on veut faire intervenir l'État pour corriger les erreurs de la liberté, il me serait aisé de vous faire voir qu'il en est partout de même, et que partout, sous prétexte de remédier au mal, on l'aggrave, sous prétexte d'organiser la fraternité on la compromet, sous prétexte de hâter le progrès on l'arrête. On s'étonne, on se scandalise des différences de fortune qui existent entre les hommes. On veut adoucir les inégalités les plus choquantes, et l'on demande à la loi, en s'appuyant au besoin de l'autorité de Montesquieu, peut-être même faut-il le dire, de quelques passages de Jean-Baptiste Say, ou d'autres orthodoxes, de remédier dans une

certaine mesure à ce qu'il y a de plus extrême dans ces inégalités. On estime avec le premier que le législateur doit tendre à ramener les fortunes vers une moyenne en rendant les riches moins riches et les pauvres moins pauvres. On pense avec le second qu'une certaine progression dans l'impôt peut être un procédé utile pour obtenir ce résultat. Mais où s'arrêtera-t-on? qui déterminera le chiffre à partir duquel la richesse doit être réduite, celui au-dessous duquel la pauvreté ne doit pas tomber; qui fera, à côté du bilan des ressources, le bilan des besoins soit de l'individu, soit de la famille; qui, une fois le principe admis, imposera silence aux prétentions et aux revendications et fera respecter la limite décrétée par la prétendue justice de l'État? A celui qui a cent mille vous prendrez aujourd'hui dix mille, pourquoi pas demain vingt et après demain le reste? Pourquoi pas, sous prétexte d'égalité, puisqu'il n'est pas possible de loger tout le monde à la fois au même étage, chacun à tour de rôle à la bonne et à la mauvaise place et, comme le demandait Babœuf, les honnêtes Sans-culottes convenablement installés dans les demeures des bourgeois? Reste à savoir si une fois là ils se laisseraient déloger facilement et si la rotation serait de leur goût.

On se récrie contre l'héritage, et l'on se révolte à la pensée qu'un homme sans avoir, comme on

dit vulgairement, pris d'autre peine que celle de naître, puisse se trouver à son entrée dans la vie en possession de biens dont l'acquisition représente un long travail. Et l'on veut, pour faire disparaître ce scandale, enlever au père la faculté de laisser à ses enfants le fruit de son labeur et de ses économies. Et l'on ne voit pas qu'à côté de ces inconvénients, de ces dangers parfois, que nul ne méconnaît, cette prolongation de l'existence des pères dans celle des enfants, qui est le lien visible des générations, a des avantages que l'on ne peut supprimer sans causer à ceux-là même que l'on appelle les déshérités un préjudice irréparable ! On croit agrandir leur part de ce que l'on veut enlever aux patrimoines privés, et on la diminue. Le patrimoine commun n'est en quelque sorte que le rayonnement des patrimoines particuliers. Qu'un certain nombre d'entre nous, sans autre but que de s'éclairer eux-mêmes, allument un flambeau dans une salle obscure, et la salle tout entière sera éclairée. Que chacun dans une société produise, sous l'aiguillon de l'intérêt personnel, et la société entière sera mieux pourvue. Vous m'enlevez, avec l'espoir de laisser quelque chose de moi à ceux qui viennent après moi, la récompense anticipée de mon labeur et de mon économie. Vous me privez, en m'interdisant de planter pour mes arrière-neveux, de la joie de penser qu'ils me devront cet

ombrage. Je cesse de planter. Vous croyez avoir déshérité ma descendance, c'est vous que vous déshéritez.

Vous trouvez que le crédit est trop rare et trop cher, et pour le rendre plus abondant et plus accessible, vous n'imaginez rien de mieux que de supprimer le libre débat qui en détermine les conditions, et de décréter le crédit universel et gratuit. Vous tuez le crédit, tout simplement; vous égorgez la poule aux œufs d'or, parce qu'à votre avis elle ne pond pas assez. Est-ce qu'il n'y a rien d'universel, en dehors des choses qui, comme l'air respirable, viennent à nous d'elles-mêmes? Est-ce qu'il n'y a rien de gratuit parmi les choses qui coûtent à faire de la peine et du temps? Tout prêt ne suppose-t-il pas l'existence de la chose prêtée? Et s'il n'y a que vingt charrues, que vingt sacs de blé, que vingt métiers, comment voulez-vous qu'ils soient mis à la disposition de trente, de cent, de deux cents emprunteurs? Choisirez-vous d'autorité entre les prétendants? Ce sera la faveur et le bon plaisir. Tirerez-vous au sort entre eux? Ce sera le crédit aveugle; et, s'il est gratuit, s'il n'oblige à rien celui qui l'aura reçu, le crédit sans garantie du bon emploi, c'est-à-dire stérile et destructif. C'est, je ne dis pas dans l'intérêt de l'emprunteur, pour qui cependant ce n'est que justice, je ne dis pas dans l'intérêt du prêteur, pour qui c'est justice égale-

ment, mais dans l'intérêt général, le crédit productif, le crédit clairvoyant qu'il nous faut. Ce crédit-là, c'est le crédit libre, le crédit aux enchères, livrant le capital au plus offrant, à égalité de garantie, c'est-à-dire au plus méritant et au plus utile.

On trouve les salaires insuffisants, et l'on demande à la loi d'intervenir pour en régler le taux. Mais, quelle que soit la forme du salaire, qu'il soit fixe ou aléatoire, en nature ou en espèces, est-ce qu'il peut être autre chose qu'une quote part du produit total qui résulte à la fois du travail de l'ouvrier, du capital mis en œuvre et de l'intelligence appliquée à cette mise en œuvre? Cette quote part est-elle indéfinie? est-elle arbitraire? Et connaissez-vous quelque chose de mieux encore, pour la grossir, que d'accroître par l'intelligence et par le bon emploi du temps la puissance productive du travail, et par la liberté le moyen pour le travail de faire valoir efficacement ses droits? Ici encore, est-ce que les représentants de l'école économique de la liberté ont si mal servi la cause démocratique? Est-ce qu'ils n'ont pas démontré, c'est la conclusion notamment du livre de M. Le Hardy de Beaulieu sur ce sujet, qu'à un salaire élevé, rétribuant un bon travail, correspond une production à bon marché, et que les intérêts du patron et ceux de l'ouvrier sont en réalité étroitement solidaires?

Est-ce que ce ne sont pas eux qui ont, plus que personne, travaillé à faire disparaître ces lois restrictives qui empêchaient autrefois les ouvriers de se concerter pour défendre leurs intérêts, et, sans dissimuler l'abus qui pourrait en être fait, faire connaître pour tous le droit de discuter les conditions du travail et de le refuser au besoin? Si l'on était juste, on reconnaîtrait que depuis l'abolition de ces lois la partie est au moins égale entre les ouvriers et les patrons, et que ce ne sont pas toujours ceux-ci, quoique l'on puisse dire de la tyrannie du capital, qui tiennent ceux-là à leur discrétion. Si l'État, en ces matières, doit intervenir, et je crois pour ma part qu'il en a le devoir, ce n'est ni pour faire pencher la balance d'un côté, ni pour la faire pencher de l'autre, ni pour faire capituler les ouvriers, ni pour faire capituler les patrons; c'est pour empêcher, de la part des uns comme de la part des autres, tout acte de violence, et pour faire respecter également le droit de travailler et le droit de ne pas travailler, le droit de demander des augmentations de salaires et le droit de les refuser.

J'en dirai autant de cette question en ce moment à l'ordre du jour de la réduction des heures de travail. Il y a longtemps que les économistes l'ont posée; et il y a longtemps qu'ils ont établi que c'est la liberté seule qui peut la résoudre

et qu'elle tend à la résoudre dans un sens favorable. On accuse les machines d'être à la fois une cause d'asservissement et une cause d'appauvrissement pour les ouvriers. L'expérience, Messieurs, démontre le contraire, pour ceux du moins qui savent voir et comprendre les leçons de l'expérience; et ce n'est pas la faute des économistes si en cette matière elle ne sont pas plus généralement et mieux comprises. D'une part la machine, fruit de l'intelligence humaine, instrument dans la main de l'homme, n'est point pour lui un maître mais un esclave qui, en prenant à son compte ce qu'il y a de plus dur, et comme le mot le dit de plus machinal dans la tâche de l'homme, allège d'autant cette tâche et l'affranchit d'autant. D'autre part, puisque par l'emploi des machines, par le travail de ces bêtes de fer et de feu qui représentent aujourd'hui chez les peuples civilisés pour chaque habitant plus de dix esclaves attachés à son service; puisque par ce travail mécanique la production s'accroît sans relâche parmi nous, il est clair que le progrès de l'outillage, bien loin de nous appauvrir nous enrichit, qu'il met à notre disposition pour le même temps et pour le même effort plus de ressources. Et en effet, sans méconnaître ce qu'il y a encore de misères dans nos sociétés, mais sans oublier non plus que ces misères ne sont pas toutes involontaires et imméritées, com-

ment ne pas être frappé des changements qui se sont produits dans ce siècle, et dans la seconde moitié de ce siècle, dans la façon dont la plupart des hommes sont logés, vêtus et nourris, c'est-à-dire apparemment rétribués ?

Au siècle dernier, le salaire habituel d'un ouvrier comportait rarement des souliers et pas toujours des chemises. Aujourd'hui combien de fois sera-t-il impossible de distinguer par le vêtement, parfois même par le langage et par la tenue, au jour ou aux heures qui ne le tiennent point à l'atelier, l'ouvrier de son patron, l'homme du travail manuel de l'homme de science ou d'études ? Même réflexion quant à la durée du travail. Si dans le même temps on peut faire davantage, il n'est plus indispensable de travailler aussi longtemps. Mais ce n'est pas tout. Comme la machine coûte, comme elle exige du combustible, de l'éclairage, de la surveillance, comme par sa complication et sa délicatesse elle demande à celui qui la mène de l'intelligence, de l'adresse, de l'attention, il est désirable qu'elle ne soit en action que dans les conditions les plus favorables à son bon emploi et que pendant qu'elle est employée elle rende le plus possible. De là un intérêt, matériel d'abord, moral ensuite, à ne point exagérer, à réduire au contraire le temps du travail. Demander moins pour obtenir davantage, c'est

à ce qu'il semble un insoutenable paradoxe; les industriels et les économistes se disputent l'honneur d'en avoir fait une vérité. Un fabricant philanthrope, il y a plus d'un demi-siècle, écrivait : « On disait autrefois que c'est la dernière heure qui fait le bénéfice du fabricant; nous disons aujourd'hui que c'est la dernière heure qui mange le bénéfice du fabricant. »

Jean Dollfus, à peu de temps de là, diminuait d'une demi-heure, c'est-à-dire d'un vingt-quatrième, la journée de travail dans son établissement de Dornach. Il obtenait un vingt-quatrième de plus. « Pourquoi produisons-nous plus chèrement que les Anglais? disait un filateur gantois : Parce que nous travaillons deux heures de plus. » — « Il est aujourd'hui démontré, écrit la Chambre de Commerce de Verviers, que l'on peut faire en neuf et dix heures autant et plus qu'on ne faisait autrefois en douze, treize et quatorze. » Je professe hautement pour ma part cette opinion. Je l'ai enseignée dans tous mes cours; je l'ai portée à la tribune du Parlement français; et j'ai contribué en quelques occasions à la faire adopter dans de grands établissements industriels, et à y faire réduire la durée du travail. Je puis m'honorer même d'avoir reçu à cet égard des témoignages non équivoques de gratitude.

Mais si ma conviction à cet égard est entière,

si je n'hésite pas à dire que depuis plus de cinquante ans, c'est-à-dire depuis que j'ai eu connaissance de la vie du célèbre forgeron américain Elihu Burritt, la formule des *trois-huit* m'a paru être celle de la meilleure distribution d'une existence utile et laborieuse; et si depuis mes réflexions et mes études économiques n'ont fait que me confirmer dans cette conviction, je n'hésite pas davantage à déclarer qu'entrevoir de loin un idéal et chercher à s'en approcher n'est pas l'atteindre, et que pour pouvoir, quoiqu'on en dise, il ne suffit pas de vouloir. Toutes les professions et tous les états sociaux n'ont pas les mêmes exigences et ne comportent pas les mêmes facilités. Tel travail ne peut sans excès être poursuivi au-delà de cinq ou six heures; tel autre sera aisément conduit à dix ou à onze. Tel est purement physique ou purement intellectuel, et réclame des diversions en sens inverse; tel autre par sa nature même met en jeu tour à tour ou tout à la fois et le corps et l'esprit. Tel homme est faible et ne peut donner qu'une dose restreinte de force; tel autre est robuste et résiste sans inconvénient à un effort prolongé. Celui-ci d'ailleurs, qui par la qualité de son travail obtient un salaire élevé, ou qui par la modération de ses désirs n'a pas besoin de donner tout ce qu'il pourrait donner, se contente d'une journée courte; celui-là, que les exigences de sa famille ou

ses goûts de dépenses, ou la préoccupation de se préparer un capital pour s'établir, du repos pour ses vieux jours, que sais-je, pousse à tirer actuellement de son travail tout ce qu'il en peut tirer, non seulement peut, mais veut consacrer à son métier une portion plus considérable de son temps. Il ne se contente point de la journée réglementaire ; il recherche la haute paye des heures de supplément ; ou, travailleur libre, exerçant sa profession dans sa boutique ou dans sa mansarde, il se lève avant le jour, se couche après la fermeture des magasins, et le bruit de son marteau à cinq heures du matin ou à neuf heures du soir rend, comme dit Franklin, ses créanciers faciles pour six mois et ses clients confiants dans son zèle et dans son exactitude. Irez-vous de par la loi vous faire juges de toutes ces situations diverses ; substituer vos appréciations à celles des intéressés ; interdire à l'un de se donner plus de mal, à l'autre de se passer plus de fantaisies ; régler comme dans un couvent le lever, le coucher, les repas ; prescrire ce qui devra être prélevé sur le salaire pour les assurances, pour la retraite, pour l'éducation des enfants ; imposer la prévoyance, l'économie, la fraternité, la solidarité et remplacer partout, de par votre sagesse, l'effort personnel, le mérite, la vertu par la consigne ? Il le faudrait pour être logique. Mais faire tout cela, c'est tuer l'homme. N'en faire qu'une partie c'est le mutiler.

Et vous appelez cela développer l'individualité ! Vous voulez perfectionner l'ensemble, et vous ne trouvez rien de mieux que d'anéantir les éléments qui le composent. Vous voulez élever un édifice solide, et vous réduisez en poussière, à plaisir, les pierres qui doivent le former !

Ecoutez encore Bastiat, car je ne me lasserai point de le redire, vos prétendues nouveautés sont bien vieilles, et vous avez tort de prétendre à un brevet d'invention : « Détruire la liberté d'agir, c'est détruire la possibilité et par suite la faculté de choisir, de juger, de comparer. C'est tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme. De quelque côté qu'ils partent, voilà où aboutissent toujours les réformateurs modernes ; pour améliorer la société, ils commencent par anéantir l'individu, sous prétexte que tous les maux en viennent, comme si tous les biens n'en venaient pas aussi ! »

Je m'arrête, Messieurs ; car de quelque côté que je me tourne moi aussi, je ne puis que répéter les mêmes choses et il faut mettre un terme à ces redites. En résumé l'école libérale n'est autre chose, comme le disait un jour M. Jules Simon à la Société professionnelle de Lyon, que « l'école du sens commun », c'est-à-dire l'école de l'observation, de l'expérience et du progrès par l'amélioration laborieuse. Elle enseigne aux hommes, c'est encore M. Jules Simon qui parle, « à mettre leur intérêt

là où il est, ce qui est un premier service, et à ne pas le mettre là où il n'est pas, ce qui est un second service, peut-être aussi grand.» Elle n'est pas indifférente, mais elle n'est pas chimérique. Elle n'accepte pas le mal, mais elle n'a pas la prétention de le supprimer d'un coup, ni tout entier. Elle ne méconnaît ni la fraternité, ni la solidarité, mais elle les veut réelles, non artificielles ; c'est dans le progrès des lumières et des sentiments ; c'est dans un sage emploi de l'activité spontanée qui est au fond notre seule force, qu'elle cherche un remède aux maux que d'autres voudraient faire disparaître par des moyens empiriques, au risque de tout perdre en enlevant à l'homme le seul vrai bien qui donne du prix à la vie : la liberté et la responsabilité. « *Et propter vitam vivendi perdere causas.* »

Et si vous me permettez, après avoir souvent cité les autres de me citer moi-même, je résumerai, Messieurs, tout ce que j'ai essayé de dire, tout ce que j'aurais dû dire peut-être, dans deux passages qui ne pourront être suspectés d'avoir été écrits pour la circonstance. L'un est de 1883. C'est la conclusion du discours qu'en qualité de Président de l'Association française pour l'avancement des sciences, j'ai eu à prononcer à l'ouverture du Congrès de Rouen. J'avais pris pour sujet : *Un coup d'œil sur l'histoire de l'Économie politique* ; et je m'étais attaché tout particulièrement à montrer

que, si la science n'a point de patrie, les savants en ont une et que c'est en France, plus qu'en aucun autre pays, qu'ont paru les hommes auxquels le monde est redevable des principales vérités de l'ordre économique. Et je disais : « Les hommes dont j'ai, dans cette trop imparfaite ébauche, esquissé la vie et rappelé les travaux, n'ont pas, et ils n'y ont pas prétendu, ouvert à l'humanité toute grande la porte de la terre promise. Ils lui ont enseigné, au contraire, que l'imperfection et la souffrance sont entrées pour elle dans le plan de la Providence ; mais ils lui ont enseigné en même temps qu'il est en son pouvoir, et qu'il est de son devoir de les éliminer graduellement. Ils ont, en substituant l'action à l'agitation, l'observation à l'hypothèse et le raisonnement à la fantaisie, en appliquant avec une sagacité croissante les méthodes de la statistique et de l'analyse, dont Vauban et Lavoisier leur ont donné les premiers et précieux modèles, dissipé des préjugés, rectifié des erreurs, fait répudier des habitudes fâcheuses et abandonner des mesures funestes. Ils ont, au nom de l'intérêt, comme d'autres au nom de la morale et de la religion, prêché aux hommes le travail, l'épargne, la prévoyance, la sobriété, le respect mutuel, la concorde et la paix et mis en honneur, avec la responsabilité personnelle qui s'appelle la liberté, la responsabilité collective qui s'appelle la solidarité.

« Ils ont ouvert contre les maladies du corps social, comme l'hygiène contre les maladies du corps humain, et d'accord avec elle, une campagne raisonnée, qui pour atteindre les effets va aux causes et, suivant le mot de Macaulay, suscite contre des misères qui sont anciennes des forces qui sont nouvelles : l'intelligence qui découvre et l'humanité qui soulage. Ils ont combattu avec une égale énergie et le découragement stupide et l'impatience aveugle, et le fatalisme et l'empirisme. Ils ont, en un mot, compris et réalisé, pour les questions sociales ce rôle nouveau de la science qui, loin de la diminuer la grandit, et montré que la théorie est vaine si elle n'améliore la pratique et la pratique courte si elle ne porte plus avant la théorie. »

Et voici maintenant, Messieurs, le second passage. Il est de 1886 et il termine une étude sur la vie et les œuvres du plus brillant et du plus pur représentant de la doctrine de la liberté, de Frédéric Bastiat en personne :

« Je ne crois pas, non, je ne crois pas que nous puissions jamais faire disparaître en totalité la misère avec laquelle les hommes ont à lutter, parce qu'il y a des maux qui passent sur l'un et sur l'autre sans qu'on sache pourquoi, et qui sont inévitables ; parce qu'il y a des morts et des deuils ; parce qu'il y a des erreurs, des vices et des fautes, qui amènent nécessairement des châtimens à leur

suite. Mais je crois qu'il nous est possible de réduire dans une proportion croissante la part de ces misères, de ces maux, de ces souffrances, en réduisant la part des erreurs et la part des vices. Le plus sûr moyen d'y parvenir, c'est de laisser le champ libre à la liberté, à la responsabilité, qui est, je le répète en terminant avec Bastiat, notre moteur, notre professeur, notre rémunérateur et notre vengeur.

« Ne t'attends qu'à toi-même est un commun proverbe, a dit le bon La Fontaine ; attendons-nous d'abord à nous-mêmes. Et puis, en nous attendant à nous-mêmes, en comptant sur nous-mêmes, regardons autour de nous. Et alors volontairement, librement, parce que nous sommes des hommes, parce que nous avons des devoirs vis-à-vis des autres et non pas parce que nous avons des obligations légales, parce que nous subissons des violences ; alors retournons-nous vers ceux qui sont moins heureux et moins bien partagés que nous, moins éclairés, moins instruits, égarés peut-être, atteints par des accidents ou par des malheurs qu'ils n'ont pas pu prévenir ou qu'ils n'ont pas pu conjurer ; et bienveillamment, fraternellement, librement, ce qui est de l'assistance, de la bienfaisance et non plus de la contrainte, aidons-nous, soutenons-nous, éclairons-nous, aimons-nous. Faisons cela pour nous-mêmes, pour notre développement à

nous et pour le soulagement de ceux qui nous entourent et envers lesquels, je le répète, nous avons des devoirs à remplir.

« C'est là, Messieurs, le fond de ces doctrines de liberté économique qu'on se plaît si souvent à représenter comme des doctrines de gens sans entrailles; elles ne sont autre chose que le respect en pratique et en action de la justice, de la dignité humaine, et de la seule fraternité qui mérite le beau nom de fraternité, la fraternité volontaire. »

FRÉDÉRIC PASSY.

